

Ce matériel est réservé à un usage privé ou d'enseignement. Il reste la propriété de la Prévention Médicale, et ne peut en aucun cas faire l'objet d'une transaction commerciale.

Analyse approfondie des causes selon la méthode ALARM

Facteurs liés au patient	La patiente a été informée de la discordance de groupage sanguin dans le but de confirmer son identité. Celle-ci a bien confirmé son identité. Le soignant ne peut remettre en cause la déclaration de la patiente. Les éléments ne nous permettent pas d'affirmer que la patiente est victime ou responsable d'une usurpation d'identité.
Facteurs liés aux tâches à accomplir	L'ensemble des procédures d'identitovigilance a été strictement respecté dans le parcours de soin. La gestion administrative du dossier avec vérification des différents documents (carte vitale et passeport) a été réalisée. Les étapes d'identitovigilance lors du prélèvement du groupage sanguin ont également été réalisées selon les bonnes pratiques
Facteurs liés à l'individu (soignant)	Les professionnels concernés par la prise en soin de la patiente étaient expérimentés et ont respecté les règles de bonnes pratiques.
Facteurs liés à l'équipe	La collaboration avec l'EFS a été très efficace et l'alerte a été donnée rapidement. La communication entre les deux services était efficace. Le technicien a rappelé de suite l'infirmière pour communiquer l'anomalie constatée. Une seconde analyse a également été réalisée pour confirmer le groupage
Facteurs liés à l'environnement de travail	Les procédures d'identitovigilance sont disponibles et bien connues des agents en poste à l'accueil administratif du centre de planification familial de l'établissement. Le système de collecte de données est identique à tous les autres services de l'établissement.
Facteurs liés à l'organisation et au management	On ne retrouve aucune autre cause possible de l'existence de deux patientes distinctes pour une même identité. Une requête du responsable des admissions et facturation ne montre pas d'anomalie au niveau de la saisie des données (Nom –prénom-date de naissance-adresse) ceci étant, on retrouve en novembre 2011 lors de la première admission dans le service une fusion de dossier. Il y avait eu un doublon de dossier crée avec une date de naissance au 6/03/1990 au lieu du 6/09/1990, date de naissance réelle de la patiente. Après investigation, aucune autre admission n'a été retrouvée avec la même identité et portant une date de naissance au 6/03/1990 depuis 2011.
Facteurs liés au contexte institutionnel	La déclaration d'incident a été faite par les professionnels. Ceci démontre un bon niveau de culture sécurité au sein de l'établissement.